

## Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 4 JUILLET 1846.

---

Crédit pour le service de canaux et travaux hydrauliques <sup>(1)</sup>.

---

*Rapport fait, au nom de la commission* <sup>(2)</sup>, par M. MAST DE VRIES.

---

MESSIEURS ,

Une demande de crédit de 1,058,000 fr. vous a été faite le 4<sup>er</sup> de ce mois, pour le service des canaux de la Campine et de Zelzaete et pour le réendiguement du poldre de Lillo.

Les travaux dont il s'agit sont exécutés, les paiements doivent se faire, nous sommes ainsi forcés de nous occuper d'urgence du projet de loi.

On réclame :

1<sup>o</sup> 200,000 fr. pour les travaux d'élargissement de la 1<sup>re</sup> section du canal de la Campine.

Il résulte des *Développements* à l'appui du projet de loi, que les différents crédits votés, s'élèvent à 5,810,000 fr., et que les dépenses faites sont de fr. 4,145,925-15 : de manière que les crédits sont surpassés de fr. 355,925-15.

Le Gouvernement ne vous propose qu'une allocation de 200,000 fr., il sera

---

<sup>(1)</sup> Projet de loi, n° 307.

<sup>(2)</sup> La commission était composée de MM. DUMONT, *président*, VAN CUTSEM, LESOINNE, DAVUI, THIESPONT, MAST DE VRIES et A. DE BUS.

contraint de vous faire une nouvelle demande pour l'exercice prochain : mais, d'après les assurances qui nous ont été données, elle se renfermera à peu près dans le chiffre du déficit actuel.

Malgré le désir exprimé par la Chambre de voir le canal de la Campine établi sur une plus grande largeur que celle qui avait été primitivement fixée, votre commission regrette que ces travaux aient été exécutés sans une demande préalable de crédit, rien n'y mettait obstacle, puisqu'ils ont été commencés et achevés pendant la réunion actuelle des Chambres.

Parmi les sommes payées ou engagées pour les canaux de la Campine et de Zelzacte, votre commission a remarqué celles de fr. 155,559-80 et fr. 48,514-66, qui sont portées pour traitements et salaires du personnel attaché à la direction et surveillance des travaux.

Ces chiffres ont paru extrêmement élevés, et ce avec autant plus de raison que le tableau, annexe C du rapport du budget de du Département des Travaux Publics, n'indique que 10,800 fr. pour traitement et indemnités à imputer sur le fonds spécial de la Campine.

Votre commission, Messieurs, n'a pu se livrer à un examen approfondi de cette question, pressée qu'elle est par le peu de temps qui nous reste : elle a dû se borner à demander l'état détaillé des traitements et indemnités imputés sur le fonds spécial.

M. le Ministre des Travaux Publics a promis de le déposer sur le bureau, afin que chacun de nous puisse en prendre connaissance.

2° Les crédits alloués pour le canal de Zelzacte, s'élèvent à 1,250,000 fr., les dépenses sont de fr. 1,615,816-89, et surpassent déjà les crédits de fr. 565,816-89 ; en se bornant à vous demander 550,000 fr., le Gouvernement devra aussi vous proposer un nouveau crédit pour l'exercice prochain ; plusieurs grands ouvrages doivent encore être exécutés.

3° Les travaux du réendiguement complet du polder de Lillo sont terminés ; on demande 508,000 fr. pour solder l'entrepreneur. Aucune objection n'a été faite contre cette allocation. Votre commission croit cependant devoir vous observer que, dans son opinion, la question de concours des propriétaires dans les frais de réendiguement reste entièrement réservée, nonobstant le vote favorable qu'elle espère vous voir émettre sur le projet de loi.

*Le rapporteur,*  
**MAST DE VRIES.**

*Le président,*  
**DUMONT.**

---